Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 74 (1986)

Heft: [6-7]

Artikel: Femme et travail : une étude dans le Jura bernois

Autor: mh

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-277982

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 14.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

FEMME ET TRAVAIL : UNE ETUDE DANS LE JURA BERNOIS

Une étude consacrée à l'emploi des femmes dans le Jura bernois vient d'être publiée sous l'égide de la Chambre d'économie publique (CEP) de cette région. L'économiste qui l'a réalisée a enquêté auprès des industriels du Jura bernois. Il a découvert que la majorité d'entre eux est favorable à l'emploi de personnel féminin dans les professions réservées jusqu'ici aux hommes. Dans la réalité, cette ouverture ne se remarque que très peu, si l'on en juge par le peu de femmes à exercer des professions dites masculines... Ce phénomène est lié, selon l'étude, à un manque d'information chez tous les partenaires. La brochure réalisée par la CEP devrait être un moyen de pallier ce manque d'informations. Elle a été largement distribuée dans les milieux industriels et dans les milieux de formation.

Comme autre remède, l'économiste préconise également un plus large soutien aux institutions qui organisent des stages de réinsertion professionnelle pour les femmes, ainsi que la mise à jour d'un fichier industriel de la région. La CEP, d'autant plus concernée qu'elle est présidée par une femme, Mme Marie-Ange Zellweger, va s'attacher à la promotion du travail féminin. — **(mh)**

LA FRC CROIT AU COMPOST

Après une période d'essai de 5 mois et quelques maladies d'enfance inévitables, le premier vermicompostage de quartier de Romandie, installé à Morges sous les auspices de la Fédération romande des consommatrices, va pouvoir adopter un rythme de croisière, grâce à l'approbation des autorités et au concours des habitants de la région.

Cette méthode naturelle de recyclage des déchets de cuisine et végétaux aboutissant à un terreau de qualité incomparable est déjà pratiquée couramment en Suisse alémanique, que ce soit au niveau individuel (sur son balcon) par immeuble, quartier ou village.

Les cours d'une journée donnés à Chigny s/Morges connaissent un succès mérité, car ce passe-temps utile, sans désagréments s'il est pratiqué correctement, est peu astreignant et passionne les enfants également.

Le prochain cours est fixé au samedi 28 juin prochain, de 9 h à 17 h. Prix : 30 francs. Renseignements et inscriptions au (021) 71 13 86 de 10 h à 12 h ou au 71 80 33. — **(mma)**

GRAND CONSEIL (VD) : CHOMAGE ET RECYCLAGE

La même commission parlementaire a étudié et présenté au Grand Conseil deux exposés des motifs du Conseil d'Etat, l'un en réponse à une **motion** Fernand Petit et l'autre concernant l'**initiative populaire du PSO** « Pour un droit au recyclage, pour mieux défendre nos emplois. »

La motion Petit constatait que les améliorations du sort des chômeurs ayant épuisé leurs indemnités de chômage ou ne pouvant y prétendre ont été essentiellement d'ordre matériel, mais qu'en revanche leur réinsertion et leur orientation ont été négligées. Le rapport énumère tous les cours de réinsertion ou de recyclage, qui ont eu lieu dans une commune ou dans l'autre et qui ont été financés en partie par l'Etat. M. Petit, dans un rapport de minorité, déclare que le Conseil d'Etat minimise le problème du chômage — en ne tenant pas compte notamment du chômage caché — et cite le recensement fédéral de 1980 qui dénombrait 2385 personnes en quête d'emploi dans le canton de Vaud, alors que la statistique officielle vaudoise ne comptait que 454 chômeurs à la même époque. Le motionniare estime que la loi sur l'assurance chômage est mal faite et qu'elle n'offre notamment pas de solution au chômage de longue durée.

Dans la discussion qui suit, la députée libérale Nicole Grin souligne que la réinsertion des chômeurs doit être le fait des associations professionnelles (patronales et syndicales) et non pas tellement de l'Etat ; elle s'indigne de ce que les initiants aient pu déclarer dans une récente conférence de presse qu'« il n'existe aucun cours de recyclage de qualité à disposition des chômeurs » et elle souligne le travail remarquable accompli par « Clés pour le travail », auquel certaines communes ont recours. Monique Mischler, socialiste, souhaite que le département s'engage à subventionner un peu plus généreusement les cours de « Clés » dont les responsables ont travaillé quasiment bénévolement jusqu'à présent. Le conseiller d'Etat Junod, dans sa réponse aux différents intervenants, se déclare prêt à examiner favorablement des demandes d'organismes comme « Clés pour le travail ».

Les députés acceptent en premier débat les conclusions du Conseil d'Etat et admettent que le système en place donne satisfaction.

Entretien avec la chef du personnel : la plus terrorisée n'est pas celle que l'on croit !
Ms, juin 1983

Quant à l'**initiative législative**, le Conseil d'Etat va la soumettre au vote populaire en recommandant son rejet. L'initiative exige que les employeurs donnent au département un certain nombre de renseignements très précis sur l'emploi disponible ou à repourvoir dans leur entreprise ; le département, selon la loi, « peut » prescrire une telle obligation dans une situation de crise mais il n'estime pas nécessaire de fixer cette obligation dans la loi. Par ailleurs, le Conseil d'Etat souligne que les prestations d'aide financière aux chômeurs sont plus favorables dans le système actuel (assurance chômage + Bouton d'or*) que dans celui préconisé par l'initiative (droit à des prestations complémentaires et création d'emplois temporaires).

Un rapport de minorité tente bien sûr de renverser la vapeur et, au moins, de transmettre l'initiative à la votation populaire sans préavis. De la discussion qui suit, il ressort que l'initiative a le tort d'être entièrement rédigée et même ses partisans les plus fermes conviennent qu'elle n'est pas la panacée.

Les députés suivent la majorité de la commission et votent le rejet de l'initiative. La balle est maintenant dans le camp des citoyens. — **(ap)**

* Aide financière aux plus démunis, dite « Bouton d'or » de la couleur de la carte de contrôle, financée pour deux tiers par le canton de Vaud, et pour un tiers par les communes.